

# MELBA

## **RÈGLEMENT DES JEUX-CONCOURS DE L'ÉTABLISSEMENT MELBA Inauguration Melba - septembre 2025**

---

### **ARTICLE 1 – ORGANISATEUR**

Le jeu est organisé par Melba, 4 rue centrale, 74940 Annecy, en collaboration avec le restaurant Bon Pain Bon Vin, 17 rue Filaterie, 74000 Annecy

### **ARTICLE 2 – NOM ET PÉRIODE DU JEU**

Le jeu intitulé « Concours invitation inauguration Melba » se déroule sur Instagram (@melba\_annecy et @bonpainbonvin), du mardi 9 septembre 2025 à 18h au jeudi 18 septembre 2025 à 12h.  
Le tirage au sort et l'annonce du ou de la gagnant-e auront lieu le 18 septembre 2025.

### **ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le jeu est ouvert à toute personne physique :

- Âgée de 18 ans ou plus
- Résidant en Haute-Savoie
- Disposant d'un compte Instagram public

### **Pour participer, il faut :**

1. Liker le post du concours
2. Suivre les comptes Instagram @melba\_annecy et @bonpainbonvin
3. Commenter le post en identifiant 1 personne
4. (Bonus) Partager le post en story pour doubler ses chances

Une même personne peut participer plusieurs fois.

### **ARTICLE 4 – DOTATION**

# MELBA

**Deux invitations à la soirée d'inauguration Melba qui aura lieu le mercredi 24 septembre, à partir de 19h à Melba.**

## **ARTICLE 5 – DÉSIGNATION DU GAGNANT**

Le ou la gagnant·e sera tiré·e au sort parmi les participations valides, à l'aide d'un outil de tirage au sort en ligne, par l'agence **Pakap**, le 18 septembre 2025. Il ou elle sera informé·e par message privé sur Instagram.

## **ARTICLE 6 – REMISE DU LOT**

Le ou la gagnant·e devra répondre dans un délai de 5 jours ouvrés.

Il ou elle devra fournir les informations suivantes pour la remise du bon cadeau : Nom, Prénom, Adresse email, Numéro de téléphone. Le lot sera ensuite transmis par voie électronique sous forme d'invitation à présenter à l'entrée lors de la soirée d'inauguration du 24 septembre 2025. En cas de non-réponse dans le délai imparti, un nouveau tirage pourra être effectué.

# MELBA

## **ARTICLE 7 – DONNÉES PERSONNELLES**

Les informations collectées (pseudo Instagram, nom, prénom, email, téléphone) sont uniquement destinées à la remise du lot. Elles seront supprimées après transmission du bon et **ne feront l'objet d'aucun traitement commercial.**

## **ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ ET MODIFICATIONS**

Ce jeu n'est ni géré, ni sponsorisé par Instagram.

Melba se réserve le droit d'en modifier les conditions ou d'y mettre fin à tout moment si les circonstances l'exigent.

*Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserve et de s'y conformer.*

Fait à Annecy, le 9/09/2025